

Consultation **Cahier des charges/Contrat pour l'acquisition de fournitures de photocopies**

ARTICLE 1 : Parties contractantes :

La présente consultation est établie entre l'Office de Développement du Sud (O.D.S.), matricule fiscale n° 042.121 P PN000, sis à Medenine et représenté par son Directeur General Monsieur khaled Hachicha,
D'une part,

Et le fournisseur

.....
D'autre part,

ARTICLE 2 – Objet de la consultation.

La présente consultation a pour objet l'acquisition de fournitures de photocopies pour les différents services centraux et régionaux de l'O.D.S. pour la période du Avril 2020 jusqu' au Mars 2021.

ARTICLE 3 - Admis à participer

Sont admis à participer dans cette consultation les fournisseurs agréés de vente des fournitures de photocopie en Tunisie

ARTICLE 4– Montant de la consultation.

Le montant de la consultation sera déterminé ultérieurement en fonction du bordereau des prix proposé par le soumissionnaire retenu.

ARTICLE 5– Présentation des Offres.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés et par voie postale recommandée ou rapide poste au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Office de Développement du Sud – 4119 – Immeuble Ettanmia – Médenine. Ou remis directement dans le bureau d'ordre central de l'office durant les heures de travail.

L'enveloppe extérieure fermée, scellée et portera l'indication « A ne pas ouvrir, Consultation pour l'acquisition de fournitures de photocopies ». Elle renfermera deux enveloppes cachetées :

- L'enveloppe « A » portera la mention « Offre Technique » et le nom du soumissionnaire, renfermant les pièces suivantes :
 1. Le présent Cahier des Charges/Contrat, dûment paraphé à chaque page, signé, daté et tamponné à la dernière page avec précision du nom du signataire.
 2. Une attestation fiscale justifiant que le soumissionnaire est en règle à l'égard des services fiscaux valables à la date limite de réception des offres.
 3. Une pièce justifiant l'inscription au registre de commerce.
 4. Une attestation d'affiliation à la C.N.S.S valable.
 5. Une déclaration sur l'honneur de non faillite.

- L'enveloppe « B » portera la mention « Offre Financière » et le nom du soumissionnaire, renfermant le bordereau des prix conformément au modèle ci-joint, rempli, signé daté et portant le cachet du soumissionnaire avec précision du nom du signataire.

La date limite de réception des offres est fixée au 23 Mars 2020 à midi (12H.00), le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'O.D.S. faisant foi.

Les plis qui parviennent après le délai prescrit, ou ne comprenant pas toutes les pièces exigées telles que mentionnées ci-dessus, ou non conformes aux exigences du présent Cahier des Charges/Contrat, sont considérés comme nuls et seront rejetés de plein droit.

ARTICLE 6 – Ouverture et dépouillement des offres.

L'ouverture des plis et le dépouillement des offres auront lieu le 23 Mars 2020 à 15H.00 au siège de l'office et par « la Commission Interne des Achats de l'ODS »

L'ouverture des plis se fera en deux phases :

- Ouverture des offres techniques : Ne seront techniquement retenues que les offres techniques comprenant toutes les pièces exigées conformément à l'article 5.
- Ouvertures des plis financiers des offres techniquement retenues. Ne seront retenues que les offres financières comprenant les pièces exigées conformément à l'article 5.

ARTICLE 7 – Qualité des fournitures.

Les fournitures doivent être **de bonne qualité et de premier choix**. L'ODS examinera la qualité des fournitures présentées comme échantillon et s'assurera de sa conformité aux conditions exigées par le cahier de charges.

Les produits de **fabrication tunisienne** auront la priorité absolue. Pour les fournitures non fabriquées localement, le soumissionnaire retenu est tenu de fournir une attestation de non fabrication locale.

ARTICLE 8 – critères de choix

L'ODS adoptera pour choisir parmi les offres techniquement retenues, L'offre le moins disant les offres non retenues seront purement et simplement rejetées sans contestation pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 9 – Délai et lieu de livraison.

Les fournitures objet de la présente consultation, doivent être livrées en tranches, à la demande de l'ODS. Le délai de livraison des fournitures ne peut excéder sept jours (07jours) à partir de la notification de la commande ferme. Les fournitures commandées doivent être livrées au Magasin de l'ODS sis, Route Bengardane, Km 3 – Médenine. **Les fournitures reconnues défectueuses seront d'office remplacées par le fournisseur et à sa charge.**

ARTICLE 10 – Caractéristiques des fournitures.

Les caractéristiques des pièces doivent répondre aux normes reconnues, aux clauses et aux conditions générales en la matière.

ARTICLE 11 – Garantie des fournitures.

Le fournisseur garantira sa fourniture contre tous les défauts ou vice de fabrication, ainsi il s'engage à assurer une garantie intégrale des fournitures livrées. Toute défectuosité, usure anormale, anomalie de fonctionnement sera immédiatement signalée au fournisseur qui procédera dans Dix jours au plutard, au remplacement de la fourniture sans aucune indemnisation. En cas de carence du fournisseur pour l'application de la garantie, l'ODS procédera à sa mise en demeure. Dans le cas ou le fournisseur ne s'exécute pas après cette mise en demeure, les achats seront effectués au frais du fournisseur sans qu'il ne puisse élever des réclamations.

ARTICLE 12 – Variation dans la masse des fournitures.

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse des fournitures, le fournisseur ne peut élever aucune réclamation tant que cette variation en plus ou en moins ne dépasse Vingt pour Cent (20%) du montant de la consultation.

ARTICLE 13 – Prix.

- Les prix établis par le fournisseur libellés en dinar tunisien, s'entendent toutes taxes comprises et **rédigés selon le bordereau des prix en pièces jointes.**
- Les prix unitaires sont réputés fermes et non révisables pendant toute la durée de la consultation.
- L'ODS se réserve le droit de soumettre à tout moment pour approbation les factures correspondantes aux services de contrôle des prix relevant du Ministère du Commerce. Ces factures doivent préciser notamment la marque, les références et le pays d'origine.

ARTICLE 14 – Paiements.

Le paiement sera fait par virement au compte courant bancaire ou postal du fournisseur sur présentation de factures en trois exemplaires jointes aux origines des bons de commande et des bons de livraison valable, et ce dans un délai maximum de quarante cinq jours (45 jours) à partir de l'acceptation de la facture de paiement sans réserve.

ARTICLE 15 – pénalité de retard

Si le fournisseur ne respecte pas le délai de la livraison fixé à sept jours (07jours) à partir de la date de la notification de la commande ferme, une mise en demeure lui sera notifiée pour s'exécuter dans un délai ne dépassant pas dix jours (10jours). Passé ce délai, l'ODS procédera à l'achat de la fourniture non livrée. Une pénalité de 10% du coût de la commande non satisfaite sera automatiquement appliquée.

ARTICLE 16 .

Toute litige dans l'application du présent contrat sera traitée à l'amiable, et à défaut il sera fait recours à la règlementation en vigueur.

ARTICLE 17 – Durée de la consultation.

La durée de la consultation est fixée pour la période du Avril 2020 au Mars 2021. Cette période peut être prolongée de trente jours (30jours) sans que le fournisseur ne puisse élever aucune contestation.

ARTICLE 18 –

Les fournisseurs participants dans cette consultation s'engage avoir pris connaissance de ce cahier de charges et en respecter tous les clauses.

ARTICLE 19 – Validité.

La présente consultation ne sera valable qu'après approbation et signature de Monsieur le Directeur Général de l'O.D.S. sur avis favorable de la « Commission Interne des Achats de l'ODS ».

.....
Le Gérant

**Pour l'Office de Développement du Sud
Le Directeur Général**

.....

الملحقات

SOUSSION

Je soussigné (nom, prénom et raison sociale)
.....
Faisant élection de domicile à
inscrit au registre de commerce de
sous le n° :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de consultation relative à l’approvisionnement de l’ODS en fournitures de photocopies et après avoir recueilli tous les renseignements nécessaires à sa parfaite exécution.

Me soumet et m’engage :

- A livrer les fournitures de photocopie conformément aux conditions définies dans le Cahier des Charges/Contrat de l’O.D.S. et moyennant les prix que j’ai dressé et dont j’ai arrêté le montant à la somme totale de (en toutes lettres et en chiffres).
.....
.....

- A livrer dans le délai prévu dans le Cahier des Charges/Contrat.

- A maintenir valable la présente soumission pendant 90 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

- A ne demander aucune indemnité au cas où les quantités varient de plus ou moins 20% (vingt pour cent).

L’O.D.S. se libérera des sommes dues au compte ouvert à mon nom à
..... sous le n° (RIB)
Agence.....

Le

Le Soumissionnaire

**BORDEREAUX DES PRIX
 FOURNITURES DE PHOTOCOPIE**

N°	Désignations	Quantité (unité)	Prix unitaire (DT)	TVA (%)	Prix total T.T.C
1-	Lame Racleur MX 654/754	2			
2-	Tambour MX 654/754	2			
3-	Développeur 654/754	2			
4-	Toner MX 654/754	4			
5-	Lame Racleur AR 5516	1			
6-	Tambour AR 5516	1			
7-	Développer AR 5516	1			
8-	Toner AR 5516	2			
9-	Lame racleur 5618	1			

N°	Désignations	Quantité (unité)	Prix unitaire (DT)	TVA (%)	Prix total T.T.C
10-	Développeur 5618	1			
11-	Tambour 5618	1			
12-	Toner AR 5610	1			
13-	Lame racleur 420	1			
14-	Tambour AR 420	1			
15-	Toner AR 420	1			
16-	Toner AR 620	3			
17	toner AR 5631	3			

